

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1654 - 23 janvier 1992 - 9 F

D 1654 HAÏTI: POSITION DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE SUR LA SITUATION POLITIQUE

Il y a manifestement dans les milieux chrétiens des divergences d'appréciation sur la situation issue du coup d'Etat du 30 septembre 1991 (cf. DIAL D 1626). La Conférence haïtienne des religieux, la Commission nationale justice et paix, l'évêque de Jérémie Mgr Romélus, une part importante du clergé et l'ensemble des communautés de base en milieux populaires sont ouvertement opposés au coup d'Etat et favorables au retour immédiat du président constitutionnel Aristide (cf. DIAL D 1626, 1629 et 1639). Par contre, au niveau de la nonciature et de la Conférence épiscopale d'Haïti, les choses sont moins claires. Si le président de la conférence, Mgr Laroche, est sans doute toujours aussi favorable au président Aristide qu'il l'était au moment de son investiture du 7 février 1991 (cf. DIAL D 1570), il semble bien que Mgr Gayot, archevêque de Cap-Haïtien et plus haute personnalité ecclésiastique depuis la fuite de Mgr Ligondé, marque de façon décisive les déclarations de l'épiscopat dans le sens d'une réserve extrême vis-à-vis du président constitutionnel. Le dossier ci-dessous donne le texte des déclarations de l'épiscopat des 12 novembre, 21 novembre et 12 décembre 1991; nous y joignons le texte d'un commentaire critique émanant des milieux haïtiens.

Note DIAL

1. "Mémoire de la Conférence épiscopale d'Haïti à la Mission civile de l'OEA" (12 novembre 1991)

1. Comme pasteurs de l'Eglise d'Haïti, nous sommes pris d'angoisse devant la misère des pauvres et c'est en leur nom que nous intervenons.

2. Conscients de nos responsabilités pastorales, nous nous sommes toujours rangés aux côtés de ce peuple pour lui témoigner notre solidarité. Mais c'est la première fois que nous nous trouvons devant une situation où les pauvres sont comme étrangers dans leur dignité, leurs droits et dans leurs moyens de subsistance.

3. Les statistiques mondiales classent Haïti comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental. Et c'est à ce pays qu'on impose un embargo sévère qui, appliqué et maintenu dans son extrême rigueur, finira par mettre en péril l'existence de ce peuple, en minant sa capacité de résistance à la famine, à la mort.

4. Comment peut-on aujourd'hui, en cette fin du 20e siècle où les Organisations internationales condamnent le "délit de non-assistance à personne en difficulté", imposer à ce peuple de pauvres, de démunis, de laissés-pour-compte, pareille sanction?

5. En définitive qui pénalise-t-on?

- Ce sont les paysans qui ne pourront pas acheminer leurs produits vers les centres d'échanges commerciaux que constituent les marchés ruraux.
- Ce sont les marchands ambulants qui n'auront plus rien à offrir.
- Ce sont les malades qui périront faute de soins de santé.

- Ce sont les ouvriers condamnés à voir leur famille mourir à petit feu parce qu'ils ne pourront pas gagner le salaire qui doit faire vivre leurs familles.
- Ce sont les petites gens qui vivent en s'approvisionnant au jour le jour.
- Ce sont les hôpitaux et centres de santé qui ne pourront fonctionner, faute d'électricité.
- Ce sont ceux, chauffeurs, commerçants ou simples passagers, qui dépendent totalement des transports en commun qui seront handicapés.
- Ce sont les écoliers qui ne pourront pas fréquenter les centres scolaires.
- Ce sont les coopératives de transformation des produits comme le maïs, le millet, le manioc, etc. qui seront réduites à l'extinction.

EN CONSCIENCE, AU NOM DE L'HOMME, PEUT-ON CONTINUER À URGER CET EMBARGO QUI, À LA LIMITE, DÉBOUCHERA SUR UN GÉNOCIDE?

6. Les démarches de la Mission civile OEA/DEMOC se situent dans le cadre d'un principe universellement reconnu auquel nous donnons notre accord le plus total: l'établissement d'un Etat de droit et d'une société démocratique. Peut-on parler d'un retour à la démocratie puisque ce principe n'a pas été appliqué? N'est-on pas en train de se battre pour un principe idéal auquel n'a pas correspondu la réalité existante? Qu'il nous suffise d'évoquer le supplice du collier qui, au plan du respect de la vie et des droits de l'homme, provoque l'horreur et la réprobation (1).

7. Nous sommes indéniablement en présence d'une société divisée en deux blocs antagonistes. Cette situation nous effraie et nous interpelle comme pasteurs. Il est impérieux d'éviter tout ce qui pourrait radicaliser les positions et provoquer des affrontements dont l'ampleur et les conséquences pour ce peuple de pauvres sont difficiles à prévoir et à mesurer. Il est au contraire urgent de rechercher une solution réaliste qui mette en branle un processus de rapprochement des factions opposées. La situation de ce peuple doit s'améliorer et vite si on veut aboutir à l'union et à la réconciliation nationale pour que Haïti ne périclite pas.

Port-au-Prince, le 12 novembre 1991

(texte sans signatures)

2. "Communication de la Conférence épiscopale d'Haïti" (21 novembre 1991)

1. Depuis environ deux mois, Haïti vit une des situations les plus dramatiques de son histoire. Ce pays, que la communauté internationale identifie comme l'un des plus pauvres de la terre, est l'objet d'un véritable harcèlement politique, économique et social.

2. A la faveur d'une crise interne, des instances internationales ont pris des initiatives qui empiètent sur la souveraineté d'Haïti. Pour les imposer elles ont décrété contre ce pays sans défense un embargo inhumain. Et quand des malheureux essaient de fuir cette situation intolérable, les pays qui pourraient les accueillir les retournent sans ménagement à leur lieu d'origine.

3. Face à cette situation, un sentiment d'angoisse nous saisit et nous ne pouvons nous empêcher de pousser un cri d'alarme: Pitié pour Haïti!

4. La visite annoncée d'une mission civile de l'OEA pour une rencontre avec les autorités parlementaires, exécutives et judiciaires haïtiennes, ainsi qu'avec d'autres secteurs de la vie nationale, avait fait briller dans le coeur et l'esprit des Haïtiens une lueur d'espoir. Aux yeux de tous, les rencontres et les conversations devaient déboucher sur une solution à cette crise exceptionnelle qui secoue notre pays.

5. Voilà plus de huit jours que la mission est rentrée au siège de l'OEA et, concrètement, la situation locale ne s'est pas améliorée. Le moment nous semble venu de faire appel à la conscience de tous les hommes de bonne volonté, et de sol-

liciter l'appui des autorités morales et spirituelles, celui des organisations humanitaires, en vue d'obtenir la levée de l'embargo et de faire aboutir les négociations en cours et à venir.

6. Comme nous l'avons signalé dans notre "Mémorandum à la mission de l'OEA", l'embargo imposé à Haïti est une véritable tragédie. Son mode d'application l'assimile à un blocus économique: rien n'entre plus dans le pays; des produits pétroliers ont été détournés; des articles de première nécessité font défaut...

- les malades périssent par manque de soins appropriés;
- la population commence à manquer d'eau potable parce que les stations de pompage sont condamnées à s'arrêter;
- les élèves ne peuvent plus fréquenter les centres scolaires;
- les ouvriers voient leur famille dépérir parce qu'ils ne peuvent plus gagner le salaire qui les faisait vivre (2);
- les paysans ne peuvent plus acheminer leurs produits vers les marchés locaux, seuls centres d'échange entre les campagnes et les villes;
- les petits commerçants, chauffeurs ou simples passagers, qui dépendent totalement des moyens de transport, sont paralysés dans leurs activités;
- les coopératives de transformation de produits tels que le maïs, le millet, le manioc, etc., cessent de fonctionner;
- la pénurie de combustibles pétroliers provoque une demande croissante de charbon de bois; ce qui entraîne un déboisement incontrôlé et une dégradation accélérée de l'environnement.

7. Et aujourd'hui...

- nous apprenons que des femmes enceintes, qu'on transportait à l'hôpital sur brancards par manque de carburant, sont mortes en route;
- nous apprenons que des enfants sont en train de mourir de faim en certaines régions du pays;
- nous apprenons que des vieillards meurent d'émotion et de surprise, devant le caractère unique de ce qui leur arrive.

8. Cette situation de désarroi donne le vertige, et l'inquiétude qu'elle engendre nous oblige à crier: Pitié pour Haïti! Pitié pour ce peuple qui vivait déjà dans une extrême pauvreté et qu'on accule aujourd'hui à une misère affreuse! Pitié pour ce pays, considéré jusqu'ici comme l'un des moins avancés de la terre, et qu'aujourd'hui l'on semble vouloir réduire à l'impuissance en lui infligeant un châtement exemplaire! Serait-ce là le meilleur moyen de dénouer la crise?

9. L'une des voies de solution à cette crise est sans contexte la négociation. Le choix de cette voie est d'autant plus souhaitable que l'ensemble de la communauté haïtienne, à plusieurs reprises, a donné son assentiment à cette démarche. Haïti a accueilli successivement trois missions civiles de l'OEA. Durant le séjour de la troisième mission les différents milieux de la société - partis politiques, armée, organisations non gouvernementales, représentants d'Eglises, représentants de l'industrie et du commerce, organisations de base et syndicats - lui ont offert leurs déclarations et leurs intentions.

10. Mais pour qu'elles aboutissent, les négociations doivent remplir des conditions indispensables:

- 1) l'objectif poursuivi doit être clair pour tous: il s'agit d'instaurer la démocratie en Haïti;
- 2) un moyen essentiel d'y parvenir: tout faire pour que les partis impliqués jouissent d'une égale liberté;
- 3) un préalable: l'absence de toute pression qui pourrait être exercée sur les négociateurs.

11. Si l'on veut vraiment que ces trois conditions puissent être réunies, la toute première exigence c'est une levée progressive et rapide de l'embargo commercial appliqué à l'encontre d'Haïti.

12. Tel est l'aspect important de la conjoncture que nous avons voulu souligner aujourd'hui. Nous sommes conscients que cette situation, juridiquement complexe, est humainement intolérable.

C'est ainsi qu'avec confiance, nous lançons un appel insistant à tous les hommes de bonne volonté. Qu'ils nous aident à trouver une solution qui améliore, et vite, la condition de ce peuple pour qu'on aboutisse enfin à la réconciliation de tous les fils d'Haïti. Qu'ils nous aident à garder notre place dans le concert des nations, afin que le cri de souffrance du peuple haïtien trouve un écho dans le cœur des autres peuples.

Au nom de la solidarité universelle, nous réitérons notre cri: Pitié pour Haïti! Pitié pour ce peuple! Pitié pour ce pays!

Port-au-Prince, le 21 novembre 1991,
en la fête de la Présentation de la Vierge Marie

Mgr Léonard P. Laroche, évêque de Hinche, président de la Conférence épiscopale
Mgr Alix Verrier, évêque des Cayes, vice-président
Mgr François Gayot, s.m.m., archevêque de Cap-Haïtien
Mgr Emmanuel Constant, évêque de Gonaïves
Mgr Joseph Lafontant, administrateur apostolique "sede plena" de l'archidiocèse de Port-au-Prince

(Texte établi à partir des extraits en français publiés dans *Eglise en Martinique* du 22/12/91, complétés par l'édition espagnole de *SIAL-CELAM* du 1/12/91)

3. "Message de la Conférence épiscopale au peuple de Dieu et à tous les hommes de bonne volonté à l'occasion de la Noël 1991" (12 décembre 1991)

1. "Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu se lever une grande lumière, sur les habitants du pays de la mort une lumière a resplendi" (Isaïe 9,1). Ces paroles d'Isaïe annoncent Noël, la fête de la naissance de l'Emmanuel, "Dieu-avec-nous", la fête de l'avènement du Christ-Sauveur, lumière du monde.

2. Plus que jamais peut-être, en cette veille de Noël 1991, le peuple haïtien aspire à voir cette lumière. Les habitants du pays d'Haïti veulent voir resplendir cette lumière, car, confusément peut-être mais avec la fermeté de l'espérance, ils sentent que cette lumière est bien le Christ qui vient leur apporter la paix, l'unité et le salut. Comme le peuple hébreu qui marchait dans les ténèbres, le peuple haïtien aujourd'hui chemine en des profondeurs enténébrées: non seulement celles de la manipulation ou de la perversion des valeurs, mais encore celles de la misère, de l'injustice et de la dispersion.

3. Il est plongé dans une misère infra-humaine qui entrave sa marche vers le développement. Misère provoquée entre autres par une absence de projet de société, un manque d'organisation, une carence de structures économiques et sociales. Misère engendrée aussi par des mesures conçues à l'extérieur et imposées pour des motifs inavoués.

Il est menacé par des forces obscures d'autant plus terrifiantes qu'elles sont insaisissables, et par voie de conséquence, il est victime d'interventions excessives: menaces et intimidations diverses, perquisitions intempestives, arrestations et quelquefois exécutions.

4. Et quand des gens essaient de fuir cette situation de misère économique ou d'échapper à des mesures excessives, beaucoup parmi eux périssent en des naufrages, tandis que la plupart des autres, en plus grand nombre, sont destinés à être refoulés sans ménagement à leur lieu d'origine. En face d'une telle détresse, le cœur du Christ, épris de compassion, saigne de pitié, car ce que veut le Seigneur pour son peuple, c'est la Vie. Il le dit lui-même: "Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance!" (Jn 10,10). Et le peuple haïtien qui porte

en lui un vouloir-vivre tenace, aspire de toutes ses fibres à une vie pleine en toutes ses dimensions. C'est pour cela qu'en cette veille de Noël nous faisons nôtre le cri du Christ, en le répercutant à l'adresse de tous les hommes de bonne volonté: Pitié, pitié pour ce peuple! "Misereor super turbam! J'ai pitié de cette foule!" Aidez cette multitude à sortir de l'abîme de misère où elle est plongée. Ne l'y enfoncez pas davantage.

5. Face aux forces obscures qui terrorisent le peuple, l'Esprit du Christ vient "illuminer ceux qui demeurent dans les ténèbres et l'ombre de la mort, afin de guider leurs pas aux chemins de la paix" (Lc 1,79). Et le peuple, qui est assoiffé de paix, désire du plus profond de son être, cette paix qui est la plénitude de tous les biens. Nous prenons à notre compte ce dessein de paix, oeuvre de justice et d'amour. En cette fête de la Paix, nous vous convions tous à être artisans de la vraie justice qui est, non pas vengeance et destruction, mais reconnaissance des droits de chacun, dans l'amour. Ainsi vous deviendrez constructeurs de la vraie paix que le Christ est venu apporter sur la terre aux hommes de bonne volonté (cf. Lc 2,14).

6. Et devant ce peuple errant, en quête de salut, c'est le cri de Jésus pleurant sur Jérusalem qui jaillit de notre coeur de pasteurs: Peuple d'Haïti, certains d'entre les fils de ce pays t'ont manipulé pour t'empêcher de te réconcilier. "Combien de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, à la manière dont une poule rassemble sa couvée sous ses ailes..." et ils ne l'ont pas voulu! (cf. Lc 13,34).

7. En cette fête de Noël 1991 où nous sentons de façon encore plus aiguë la déchirure de la division, c'est le moment de lancer de nouveau l'appel à la réconciliation et à l'unité: "Nous vous en supplions au nom du Christ: laissez-vous réconcilier avec Dieu" (2 Co 5,20). Laissez-vous réconcilier avec votre frère; acceptez de prendre la main qu'il vous tend; réconciliez-vous; réconcilions-nous maintenant.

8. Peuple haïtien, hommes de bonne volonté, nous souhaitons de tout notre coeur que l'Emmanuel vous apporte les grâces de la vie, de la vie en plénitude, la grâce de la paix dans la justice et l'amour, la grâce de la réconciliation dans l'unité. Tels sont nos voeux en ce Noël de l'an de grâce 1991.

9. Mais pour que ces voeux se réalisent, nous vous exhortons à ouvrir vos coeurs à l'accueil de vos frères dans un esprit de dialogue, quelles que soient vos options politiques, sociales et religieuses. Nous vous invitons à vous rencontrer dans un esprit de solidarité et de partage, parce que nous sommes conscients qu'unis nous serons forts et capables d'affronter lucidement nos difficultés.

10. Nous invitons tous les responsables politiques de ce pays à prendre conscience que nous sommes à un tournant de notre vie nationale. Si Dieu n'intervient pas, c'est en vain que nous essaierons de construire la cité. Pour cela, nous offrons notre service pour une prière commune dans nos églises particulières, avec nos pasteurs, tout le peuple de Dieu, afin qu'ensemble nous implorions les grâces du Très-Haut.

Puisse la Vierge Marie, Mère de l'Emmanuel, Notre Dame du Perpétuel Secours à qui notre pays a été consacré il y aura 50 ans le 8 décembre 1992, être notre médiatrice auprès de son Fils pour qu'il nous aide à cheminer vers la lumière, la paix, l'unité et le salut.

Donné à Port-au-Prince, le 12 décembre 1991
en la fête de Notre Dame de Guadalupe, patronne des Amériques.

Mgr Léonard P. Laroche, évêque de Hinche, président de la C.E.H.
Mgr Alix Verrier, évêque des Cayes, vice-président de la C.E.H.
Mgr Guire Poulard, évêque de Jacmel, secrétaire général de la C.E.H.

Mgr Frantz Colimon, s.m.m., évêque de Port-de-Paix
Mgr Joseph Lafontant, évêque auxiliaire de Port-au-Prince, administrateur apostolique de l'archevêché de Port-au-Prince
Mgr François Gayot, s.m.m., archevêque de Cap-Haïtien
Mgr Emmanuel Constant, évêque des Gonaïves
Mgr Willy Romélus, évêque de Jérémie
Mgr Hubert Constant, o.m.i., évêque de Fort-Liberté
Mgr Louis Kebreau, s.d.b., évêque auxiliaire de Port-au-Prince

4. Commentaire sur les déclarations de l'épiscopat

Une Eglise en voie de déchirement

L'Eglise avait retrouvé, dans sa condamnation du coup d'Etat, une vitalité où elle représentait l'espace de contestation de la dictature duvaliériste. Elle a rapidement manifesté une unité d'indignation où se retrouvait l'immense majorité du peuple haïtien. Des évêques, des prêtres, souvent collectivement, des institutions de formation, les communautés de base, la Commission justice et paix ont appuyé les positions prises avec précision et fermeté par la Conférence haïtienne des religieux. Le pouvoir de facto ne s'y est pas trompé et organise une répression ciblée pour intimider et détruire cette Eglise des pauvres qui milite pour la démocratie et le retour du président Aristide. Mais au fur et à mesure que le pouvoir de facto s'organisait, on a pu constater le soutien effectif et durable que lui apporte Radio-Soleil, bien vite appelée Radio-Nationale bis par la population. Etait-ce une simple exception ou bien le signe d'une division plus profonde?

Des silences pesants et persistants obligent à analyser l'Eglise comme en proie au déchirement entre deux courants, l'un majoritaire, visible, sensible aux souffrances réelles du peuple haïtien; et l'autre minoritaire, préférant l'autorité et l'art des coulisses, choisissant délibérément de défendre la bourgeoisie dont il est issu. Un récent article publié par le *Miami Herald* a le mérite de mettre le débat en pleine lumière et de demander une analyse rigoureuse de cette Eglise qu'il présente comme l'institution la plus puissante d'Haïti après l'armée.

Interviewé par Harold Maas, Franckel Valentin - directeur des nouvelles de RadioSoleil, la radio de la Conférence épiscopale d'Haïti - décrit la société haïtienne comme divisée en deux parties irréconciliables. L'Eglise elle-même, conclut-il, est devenue partie prenante de cette division. Il essaie ainsi de justifier l'actuelle position de Radio-Soleil comme objective parmi tant de passions. En réalité, Frankel Valentin n'arrive pas à donner le change: Radio-Soleil soutient activement son collaborateur Jean-Jacques Honorat et le gouvernement de facto, tout en servant de relais à toutes les accusations, jusqu'ici non prouvées, de violation de la Constitution par Jean-Bertrand Aristide.

M. Georges J. Martin, l'un des directeurs mis en place par la conférence épiscopale, déclarait dans une lettre en anglais envoyée à Washington et datée du 21 octobre: "(...) Le cabinet du nouveau gouvernement constitutionnel est en place. Le premier ministre, M. J.J. Honorat, est aussi ministre des affaires étrangères. Le juge Joseph Nèrette a été choisi comme président, selon l'article 149, à la majorité des parlementaires. Il n'y a donc pas de violation de la constitution (...). L'ancien président a été déposé par suite de ses positions anti-démocratiques. Il a certainement violé la Constitution (...). Ce démagogue savait réellement comment tenir la population. Il a divisé la nation entière: les soldats contre les officiers, l'exécutif contre le Parlement, les prêtres contre les évêques, les travailleurs contre les employeurs, le peuple contre la bourgeoisie. De toute évidence il voulait diviser pour régner. Après tout, que pouviez-vous espérer d'un prêtre défroqué? (...). Qui pis est, cet ex-salésien entraînait son armée personnelle pour l'opposer à l'armée régulière (...). Vous vous souvenez des fameux tontons macoutes tolérés et protégés par le gouvernement américain. Il était temps de mettre fin

à cette périlleuse aventure. C'est donc un réel scandale de voir le gouvernement américain, les Nations unies et l'OEA protéger un tel monstre. Il ne pouvait même pas se conduire comme un bon prêtre. C'est pourquoi il a été exclu de la Congrégation des salésiens en décembre 1988." Une telle synthèse n'étonne pas, pour qui sait que Georges Martin était le comptable de la SONEVESA de Ernest Bennett, le beau-père de Jean-Claude Duvalier.. Ce Bennett avait fait éclater sa haine de l'Eglise au lendemain de la visite du pape Jean-Paul II en Haïti, le 9 mars 1983, en traitant les membres du clergé de "Rochambeau en soutane". M. Martin en avait retenu les leçons, dénonçant la "théologie de la libération communiste" dans le **Petit Samedi Soir**, organe de la dictature duvaliériste. A la tête de Radio-Soleil, il avait déclaré devant un groupe de journalistes étrangers ahuris: "Le concile Vatican II est allé trop loin, il a détruit l'Eglise."

La vision politico-ecclésiale de Georges Martin cache mal sa haine de tout ce que le président Aristide incarne: l'irruption des pauvres sur la scène politique haïtienne. Dès lors, le plus étonnant pour l'opinion haïtienne est bien qu'il ait été choisi à ce poste de direction par la direction de la conférence épiscopale après la crise de Radio-Soleil en 1988 (3). A l'époque les évêques haïtiens avaient accusé l'équipe de journalistes de cette station radio de "politiser" la position de l'Eglise. On peut aujourd'hui se demander ce qu'entend la conférence épiscopale par "politisation de l'Eglise", quand Radio-Soleil reprend comme justes les arguments de M. Honorat et du général Cédras qui ont pris le pouvoir par la force des fusils et au prix d'une des répressions les plus sanglantes de l'histoire d'Haïti.

Ainsi s'éclaire le silence des évêques en tant que conférence épiscopale. Quelques-uns d'entre eux - Mgr Emmanuel Constant à l'occasion de funérailles des victimes du coup d'Etat aux Gonaïves, Mgr Hubert Constant avec tout le clergé du nouveau diocèse de Fort-Liberté et, à plusieurs reprises avec le courage qu'on lui connaît, Mgr Willy Romélus - ont condamné le coup d'Etat, mais la conférence épiscopale n'a jamais pris publiquement position malgré l'évidence de la souffrance du peuple haïtien. Son silence explique le retard étonnant du pape Jean-Paul II qui s'est exprimé de façon brève et très générale, le dimanche 1er décembre, soit deux mois après le coup d'Etat. Ce jour-là, 30 septembre, Mgr François Gayot, l'archevêque de Cap-Haïtien qui se trouvait alors à Rome, avait refusé de commenter l'information à Radio-Vatican. Depuis, il s'est muré dans un silence officiel, privilégiant les interventions en coulisse, en particulier auprès des diplomates étrangers. Il est possible que l'ancien nonce en Haïti, Mgr Paolo Romeo - actuellement en Colombie au siège de la coordination des évêques d'Amérique latine, et qui n'a jamais caché son animosité personnelle contre le Père Aristide au point d'envenimer considérablement le débat - cherche à prolonger son influence, en l'absence de nonce actuellement en Haïti (4). Mais il est plus que probable que Mgr Gayot soit le principal informateur du Vatican et que le silence du Pape ne fait que refléter le mutisme frileux et politique de l'ex-président de la conférence épiscopale.

La conférence épiscopale demande en sous-main la levée de l'embargo

Fort d'un doctorat en sociologie à l'Université de Strasbourg, Mgr François Gayot est considéré comme l'éminence grise de la conférence épiscopale. Il a d'ailleurs fortement contribué à étayer la demande de changement démocratique dans les dernières années de Jean-Claude Duvalier. On se souvient de la fameuse charte de 1983 qui actualisait pour Haïti les principes de la doctrine sociale de l'Eglise(5). Mgr Gayot y développait une vision de l'unité du peuple haïtien en marche vers la démocratie. Sa prédication suscitait l'enthousiasme chez les jeunes du Cap. L'Eglise sortait de son silence frileux et intervenait dans le domaine social et politique.

Pourtant, dans les années qui suivirent la chute de Jean-Claude Duvalier, la prise de position publique a fait place aux manoeuvres de coulisse. En l'absence, précisément, d'explication, les observateurs en sont réduits à comprendre ce repliement, jamais démenti, en termes de peur et d'ambition. Peur du communisme jamais démentie elle aussi, même quand éclatait l'évidence de l'échec du Parti unifié des communistes haïtiens, le 16 décembre 1990. Peur des infiltrations à la Mission Alpha, programme national d'alphabétisation qui a été fermé pour cette raison (6); à Radio-Soleil, où des révocations brutales et inexpliquées jusqu'à ce jour, sinon en privé, ont créé le premier fossé entre la hiérarchie catholique et un peuple à qui l'on n'a jamais fait la confiance d'une explication. Peur d'un clergé de plus en plus clairvoyant. Peur des jeunes qui, autrefois, le portaient aux nues. Les quelques analyses où se laisse voir sa marque campent une société haïtienne jadis unie et religieuse, aujourd'hui déchirée par quelques trublions extrémistes: prêtres, religieux ou laïcs. Dont Jean-Bertrand Aristide.

En réalité la société haïtienne, comme le démontre la recherche historicosociologique récente de Laënnec Hurbon à Gérard Barthélémy, n'a jamais été structurellement unie, marquée qu'elle est par l'esclavage, le néocolonialisme et son dernier avatar: la dictature duvaliériste ou actuellement militaire. Le peuple haïtien n'a jamais eu accès à la politique, à la culture. La vision de Georges Martin ou de J.-J. Honorat est la même que celle défendue, quoique avec plus de nuance, par Mgr Gayot: on ne veut pas voir les causes véritables de la division du peuple haïtien. Pour l'archevêque de Cap-Haïtien, l'unité d'antan est perdue par la faute de jeunes prêtres, de militants, d'idées venues d'ailleurs et hétérogènes à la culture haïtienne. En stricte logique, Mgr Gayot aurait dû démasquer l'effort de restauration romaine qui guide sa pensée actuelle venue, elle aussi, d'ailleurs.

Le coup d'Etat aura eu au moins le mérite de révéler en pleine lumière les vrais acteurs de cette division: les tenants d'un pouvoir répressif, mettant à l'écart le peuple dans sa grande majorité. La redoutable fiction est de présenter les deux parties comme égales et opposées; il y aurait d'un côté le peuple et de l'autre ce que, du temps de la colonie, on appelait la "vraie société".

Depuis 1804, le pouvoir ne cesse de diviser Haïti en maintenant une structure de domination. Pour Mgr Gayot, l'Eglise n'a rien à y changer; sa hiérarchie défend purement et simplement le pouvoir tel qu'il est; la réconciliation veut dire permanence de la domination. Ainsi s'explique l'ambition qu'on prête à Mgr Gayot, souvent en voyage, habitué des coulisses du pouvoir où il s'estimait à l'aise après 1986, plus à l'aise que sur la place publique où se multiplie les intervenants, où le débat quitte le terrain de l'autorité et du prestige pour tenter de devenir rationnel. En fait, il est devenu l'un des interlocuteurs privilégiés de l'ambassadeur américain, M. Alvin Adams, qui a eu l'intelligence de comprendre les tensions dans l'Eglise.

Les lendemains du coup d'Etat risquent de ne pas chanter pour une Eglise qui reprend, dans un langage à peine travaillé, les arguments des diviseurs de la société haïtienne. Ainsi le mémorandum de la conférence épiscopale du 12 novembre, remis à la délégation de l'OEA, reprend mot pour mot les arguments du pouvoir de facto pour demander: *"En conscience, au nom de l'homme, peut-on continuer à urger dans cet embargo qui, à la limite, débouchera sur un génocide?"* Pas un mot sur le massacre du peuple haïtien; pas un mot sur les causes politiques de l'embargo dont l'ambassadeur américain, M. Luigi Einaudi, reconnaît qu'il est seul capable de pousser le pouvoir actuel à la négociation. Pour ce dernier, l'embargo permet une future réconciliation en forçant les acteurs de la division haïtienne à négocier, alors que l'embargo est pour les évêques un facteur de division. Ils prennent une position politique de soutien du clan diviseur de la société haïtienne. Plus grave encore, les évêques prennent une position pastorale, c'est-à-dire au milieu d'un peuple, alors qu'elle n'est qu'idéologique, au milieu d'une

bourgeoisie qui se veut le vrai peuple. Les sondages effectués en milieu populaire, dont parlent les évêques sans le connaître, montrent que les plus pauvres sont en faveur de l'embargo, un embargo qui, pour eux, date de plusieurs siècles. Le jour même du mémorandum des évêques, des manifestations populaires en faveur de l'embargo ont été sévèrement réprimées pendant que la bourgeoisie avait tout le loisir de s'exprimer. Ironie de l'histoire, les évêques parlent au nom des étudiants au moment précis où plus d'une centaine d'entre eux étaient arrêtés et torturés pour avoir soutenu l'embargo et demandé le retour d'Aristide.

Parlant du "père Lebrun" (8), les évêques n'ont pas un seul mot pour les 1500 victimes par balle de la répression sanglante en cours. Cette prise de position vise directement le président Aristide, accusé d'empêcher la démocratie restaurée par le général Cedras. En fait, le silence apparent de la hiérarchie cache mal son activité pour résoudre son problème interne - un prêtre président, la naissance d'une opinion publique dans l'Eglise, l'attention portée aux pauvres, l'inviabilité d'une attitude autoritaire, la peur d'une évangélisation des pauvres - qui apparaît plus important que la souffrance d'un peuple, privé de la démocratie dont il rêve depuis que le pape a demandé "*que les choses changent ici*" (8). Le correspondant Harold Maas révèle dans l'article cité du *Miami Herald*, que deux évêques, dont Mgr Romélus, n'ont pas signé le mémorandum de l'épiscopat à l'OEA. A moins qu'il ne s'agisse d'un autre document non publié... Il est vrai qu'une telle prise de position purement politique, une telle absence de compassion et d'analyse, ne pouvaient pas faire l'unité. Comme le remarque, à la fin de l'article, le Père Adrien: "*Cela crée une barrière entre l'Eglise et le peuple car les évêques ne disent pas ce que le peuple veut. Quand les évêques sont si loin du peuple, vous pouvez vous poser la question: en présence de quelle Eglise sommes-nous?*"

New York, le 16 décembre 1991
Jean-Jacques AMOS.

(1) Supplice du pneu enflammé autour du cou d'une victime. Sur cette affaire, née du discours du président Aristide du 27 septembre 1991, cf. DIAL D 1627 page 3 (NdE).

(2) Phrase manquante dans la version espagnole publiée à Saint-Domingue (NdE).

(3) Cf. DIAL D 1392 et 1416 (NdE).

(4) On se souvient des très graves incidents politico-religieux qui avaient suivi le coup d'Etat manqué du 6 janvier 1991 contre le président élu Aristide. Des manifestants avaient humilié le nonce et incendié la nonciature (cf. DIAL D 1559) (NdE).

(5) Cf. DIAL D 916 (NdE).

(6) Cf. DIAL D 1334 (NdE).

(7) Supplice du pneu enflammé. Cf. note 1 de ce document (NdE).

(8) Cf. DIAL D 849 (NdE).

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)